



**2024-2025 BOSSES NORAM POLITIQUE
D'ATTRIBUTION DES QUOTAS**

25 juillet 2024

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	3
2. Objectif du circuit NorAm	3
3. Processus d'attribution des Quotas NorAm Bosses	4
4. Comité d'attribution Quotas NorAm Bosses	4
5. Éligibilité des athlètes	5
6. Processus d'allocation Quotas Canadiens NorAm Bosses	5
7. CIRCONSTANCES IMPRÉVUES	11

1. Introduction

La série de compétitions NorAm fait partie du niveau de compétition de la Coupe continentale de la FIS et permet aux athlètes d'acquérir une expérience de la compétition internationale en vue de se préparer aux épreuves de la Coupe du monde qui se dérouleront plus tard dans leur carrière. Il existe cinq séries de Coupe continentale ; les nations hôtes du circuit NorAm sont les États-Unis et le Canada ; les athlètes des nations non NorAm ont la possibilité de participer à ces événements.

Freestyle Canada reçoit du Comité NorAm de la Fédération internationale de ski (FIS) des places de quota à distribuer aux athlètes canadiens de bosses qui souhaitent participer au circuit NorAm. Le présent document décrit le processus d'attribution de ces places.

Freestyle Canada a le pouvoir d'attribuer les places canadiennes, ce qu'il fait chaque année en utilisant les règlements de la Coupe continentale (COC) de la FIS et la politique de quota NorAm de Freestyle Canada. Le lien vers les règlements actuels de la COC se trouve ici :

https://assets.fis-ski.com/f/252177/x/2c6e10dcd7/coc-rules-sb-fs-fk-2024_25_clean.pdf

2. Objectif du circuit NorAm

Le modèle de développement à long terme de l'athlète (DLTA) de Freestyle Canada est conçu pour que les athlètes progressent à travers des objectifs d'apprentissage et d'expérience clés au fur et à mesure qu'ils développent leurs habiletés. Les objectifs de compétition NorAm suivants facilitent l'apprentissage d'habiletés compétitives significatives :

- Offrir des possibilités de compétition internationale aux athlètes de la filière de développement des athlètes de haut niveau (Podium Pathway) qui démontrent un potentiel de podium à long terme lors de grands événements dans les huit ans à venir. Par ordre de priorité, ces athlètes sont
 - Membres de l'équipe nationale (A, B et C)
 - Membres de l'équipe provinciale

- Préparer les athlètes à la compétition internationale et au circuit de la Coupe du monde FIS (mêmes formats de compétition, exposition à différents parcours difficiles, voyages à l'extérieur du Canada, etc.)
- Offrir des expériences de podium en Coupe continentale (apprendre à performer au niveau "S'entraîner à compétitionner")
- Offrir aux athlètes des possibilités de compétition leur permettant de se qualifier pour être sélectionnés dans le programme de l'équipe nationale.

3. Processus d'attribution des quotas pour les bosses NorAm

Les lignes directrices suivantes permettent au comité d'attribution des quotas NorAm de répartir les places de manière équitable et efficace :

- Les compétitions de bosses NorAm ciblent les skieurs aux stades du DLTA " Apprendre à compétitionner " et " S'entraîner à compétitionner " de notre système. Les athlètes ciblés sont généralement des skieurs de l'équipe nationale de niveau C (alias NextGen) et de l'équipe provinciale, mais ils peuvent aussi inclure des skieurs des programmes de développement provinciaux ; ils peuvent aussi inclure des membres de l'équipe nationale de niveau B qui ont besoin de compétences ou d'expériences particulières.
- Reconnaître qu'il pourrait y avoir des skieurs canadiens qui sont " aberrants ", c'est-à-dire des skieurs qui ne sont pas actuellement classés dans le système de classement du HPP de Freestyle Canada. Afin de permettre à des skieurs ciblés et non classés de participer aux compétitions, Freestyle Canada peut conserver des quotas pour des occasions de développement stratégique (suivi intelligent), selon ce que le comité d'attribution juge approprié.

4. Comité d'attribution des quotas de bosses NorAm

Les places seront attribuées selon le processus décrit par le Comité d'attribution des quotas NorAm Bosses (le " Comité d'attribution "). Le comité sera composé de trois membres réguliers de Freestyle Canada dont :

- Directeur du développement des athlètes

- Entraîneur de bosses dans le cadre du programme de haute performance de Freestyle Canada
- Directeur du programme haute performance (en cas d'égalité)

D'autres entraîneurs de bosses du programme haute performance peuvent être consultés lorsque des informations supplémentaires sont nécessaires.

Le comité d'attribution travaillera et communiquera avec le groupe consultatif sur le développement des athlètes de haute performance chaque année afin de discuter de la présente politique NorAm et de la mettre à jour. La commission d'attribution a le pouvoir, par vote, de prendre des décisions sur les différends.

**Le groupe consultatif haute performance réexaminera cette politique au printemps pour y apporter d'éventuels changements, puis la mettra à jour une fois que les quotas auront été reçus de la FIS.

5. Éligibilité des athlètes

Pour pouvoir participer à une épreuve de bosses NorAm, chaque skieur doit pouvoir skier et sauter en toute sécurité sur un parcours de bosses NorAm (voir FIS ICR 4204 et 4304 [: https://assets.fis-ski.com/image/upload/v1634019257/fis-prod/assets/Freestyle_Course_Standards_Manual_2020-21_v.0.1.pdf](https://assets.fis-ski.com/image/upload/v1634019257/fis-prod/assets/Freestyle_Course_Standards_Manual_2020-21_v.0.1.pdf)).

En outre, chaque skieur doit

- Satisfaire aux exigences de la FIS en matière d'âge. Voir le Règlement des compétitions internationales (RCI), 2014.2 : https://assets.fis-ski.com/f/252177/x/7224a970bb/sbfsfk-new-icr-spring-2024_clean.pdf
- Détenir une licence FIS active (avec un numéro de code FIS) ainsi qu'une licence Freestyle Canada, avec l'assurance appropriée.
- 5 points FIS minimum pour être inscrit à l'épreuve de bosses NorAm (règle FIS)
- Les athlètes doivent
 - avoir un programme d'entraînement périodisé tout au long de l'année

- avoir un entraîneur de niveau Comp Dev (certifié de préférence, formé au minimum) qui travaille avec le DLTA, le PMO et la matrice d'habiletés de Freestyle Canada dans le but de développer des athlètes de haute performance)
- avoir atteint le niveau de performance minimal (MPL) :
 - avoir obtenu au moins un résultat parmi les 16 premiers, dans les 50 % supérieurs du classement final, lors d'une épreuve de la Coupe Canada (à l'exception des bosses en parallèle des championnats nationaux juniors) au cours de la saison 2023-24.
 - avoir participé à un inversé la saison précédente ou à l'Apex Classic 2024

6. Processus d'attribution des quotas de bosses NorAm pour les places canadiennes

Freestyle Canada peut attribuer cinquante (50) places aux athlètes canadiens. Ces places sont réparties également entre les athlètes masculins et féminins qui satisfont aux exigences ; 20 places pour les hommes et 20 places pour les femmes sont garanties. Les 10 dernières places seront réparties en fonction du niveau d'habileté. Conformément aux règles de la Coupe continentale de la FIS, tout quota non utilisé par sexe peut être transféré à l'autre sexe, jusqu'à un maximum de 30 par sexe. L'attribution des places dans la discipline des bosses se fera pour les épreuves de bosses en simple et en double.

L'attribution des places 24-25 NorAm sera déterminée pour l'ensemble de la série de compétitions NorAm.

Freestyle Canada se réserve le droit de ne pas attribuer toutes les places du quota si le niveau d'habileté n'est pas jugé approprié pour le circuit NorAm.

6.1 Processus d'allocation et calendrier

Freestyle Canada suivra ce processus pour attribuer les places du quota NorAm canadien par sexe pour toutes les épreuves NorAm :

1. Programme de l'équipe nationale Athlètes assignés en premier
2. Les 10 premiers par sexe du classement du HPP 2023-24, à l'exclusion des athlètes de l'équipe nationale actuelle
3. Après la Classique Apex 2024 : classement HPP 23-24 en ajoutant les résultats de la Classique Apex (jusqu'à 40 athlètes)
4. Places pour les wild cards (places restantes) (10 places)

6.1.1. Athlètes du programme haute performance

Le comité d'attribution retient le nombre de places requises pour les athlètes du PHP de Freestyle Canada qui participeront à l'épreuve ; les skieurs du PHP sont les premiers à se voir attribuer des places pour l'épreuve ou les épreuves. Le processus et la formule de classement du PHP sont décrits dans les critères de sélection de l'équipe de bosses du PHP sur le site Web de Freestyle Canada.

6.1.2. Top-10 par sexe du classement HPP 23-24

À l'exclusion des athlètes actuels du PHP (athlètes de l'équipe nationale), les 10 premiers athlètes par sexe du classement du HP 23-24 se verront attribuer une place pour toutes les NorAms. Si un(e) athlète refuse sa place, celle-ci sera attribuée à l'OSP pour laquelle il/elle a représenté(e) en 23-24.

6.1.3 Wild Cards

Une fois les places attribuées, les places restantes peuvent être attribuées par le biais de la procédure d'attribution de wild cards (le comité d'attribution Noram n'est pas tenue de remplir toutes les places). Les places wild card sont destinées aux athlètes se trouvant dans l'une ou plusieurs des situations suivantes :

1. Un athlète qui revient d'une blessure médicalement documentée qui l'a empêché de participer à la Classique Apex, aux camps d'entraînement au cours des six derniers mois et/ou qui a manqué plus de 50 % des événements éligible du classement HPP 2023-24.
2. Un athlète qui progresse rapidement et qui est prêt pour le circuit NorAm en fonction de la matrice d'habiletés de Freestyle Canada (stade de l'entraînement à la compétition) et qui obtient de bons résultats à la Classique Apex en décembre 2024.

Voici les facteurs qui seront pris en considération :

- Résultats antérieurs
- Niveau d'habileté
- Préparation de l'athlète (c'est-à-dire mentale et physique)
- Approbation de l'OP/TS

*Si le niveau d'habileté est comparable, le Comité d'attribution des quotas NorAm peut utiliser le classement actualisé du HPP, y compris la Classique Apex de 2024.

Procédure de demande de wild card :

- A. Les OP/TS des athlètes candidats à une wild card doivent envoyer leurs athlètes identifiés à julien@freestylecanada.ski avant le **17 décembre, 2024.**
- B. Il sera demandé aux entraîneurs des athlètes candidats de partager une vidéo de deux "descentes de compétition de haut en bas", à partir du parcours Apex.
- C. Une fois les soumissions et les rapports des entraîneurs de l'équipe nationale reçus, le comité d'attribution des quotas de la NorAm examinera les dossiers et attribuera les quotas en fonction du niveau d'habileté de l'athlète par rapport à la matrice des habiletés et des capacités attendues pour les étapes Apprendre et S'entraîner à la compétition :
- D. Une fois que le classement est fait et les décisions sont prises, l'OP/TS de l'athlète sera avisé par Freestyle Canada de l'attribution des places.

7. Circonstances imprévues

Cette politique est censée s'appliquer telle qu'elle a été rédigée et, en particulier, lorsqu'aucun athlète n'est empêché de participer à une compétition en raison de circonstances imprévues. Lorsque des circonstances imprévues ou indépendantes de la volonté de la FC ne permettent pas d'organiser un nombre adéquat de compétitions de qualification de manière équitable, le comité d'attribution se réunira pour examiner d'autres résultats de compétition et/ou prolonger les dates de sélection. Tout changement, ainsi que les raisons qui le justifient, seront communiqués au groupe consultatif haute performance le plus tôt possible après la prise de décision.